



Compte-rendu

Le COPIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 « Landes de Touvérac Saint-Vallier » s'est réuni le 06/12/2022 à Touvérac de 14h30 à 16h30.

Ordre du jour

- Rappels sur le site « Landes de Touvérac Saint-Vallier » ;
- Bilan de l'année d'animation ;
- Bilan triennal ;
- Perspectives d'animation 2023-2025 ;
- Questions diverses.

Liste des participants

Prénom NOM	Structure	Mail
Raphaël HEUREUDE	SMGBV Saye, Galostre et Lary	r.heureude@saye-galostre-lary.fr
Michel OLLIVIER	SMGBV Saye, Galostre et Lary	michelollivier17@wanadoo.fr
David BRICHET	Mairie de Saint-Vallier	david.brichet16@orange.fr
Christophe SILANES	Mairie d'Yviers	c.silanes@wanadoo.fr
Carole VIOLON	CEN NA	c.violon@cen-na.org
Barbara MONNEREAU	STMBAS	natura2000@symbas.fr
Laurence BOURDEZEAU	Mairie de Saint-Maigrin	mairie@saint-maigrin.fr
François BOUCHE	Mairie de Boisbretreau	mr.francoisbouche@gmail.com
Miriam BARKLEY	CD16	invitation@lacharente.fr
Corentin BENOIT	CD16	
Pierre LANDRE	CNPF, CETEF, SDPDR16, Fransylva	landre.pierre@wanadoo.fr
Jean-Pierre BARBOT	CDC 4B	jean-pierrebarbot@orange.fr
Claude PAQUEREAU	Mairie d'Oriolles	claud.paquereau@gmail.com
Christine MARSTEAU	Charente Nature	christine.marsteau@free.fr
Christophe COUTIERAS	ONF	christophe.coutieras@onf.fr
Xavier BONNART	Pays Sud Charente	foret-bois@pays-sud-charente.com
Aurélie LAVAUD	DDT16	ddt-biodiversite@charente.gouv.fr
Isabelle BLICQ	DDT16	ddt-biodiversite@charente.gouv.fr
François LEGER	Agence MTDA	francois.leger@mtda.fr

Excusés : Fédération de pêche 17, Chambre d'Agriculture 17, Sylvie MARCILLY (CD17), Philippe BOUTY (CD16), Mathilde BONNET (DREAL Nouvelle-Aquitaine), la Région.



Restitution des échanges (14h30 – 16h45)

La présidence de ce COPIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 Landes de Touvérac Saint-Vallier est assurée par Mme BLICQ Isabelle, de la Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT16). Elle rappelle le contexte du présent COPIL et procède à un tour de table des personnes présentes. Elle excuse les différents absents qui n'ont pas pu être présents pour ce COPIL.

M. LEGER François, animateur du site Natura 2000 rappelle ensuite succinctement les spécificités du site Natura 2000. Il en profite pour rappeler l'organisation de l'animation qui est confiée à l'Agence MTDA par le biais d'un marché public de la DDT16. Le marché a débuté en novembre 2019 pour une durée de 3 ans.

Ce dernier se terminant ce mois de novembre 2022, et sans réponse des collectivités à la consultation des services de l'Etat, la DDT16 a lancé un nouvel appel d'offre pour les 3 années à venir (jusqu'en novembre 2025). C'est à nouveau l'Agence MTDA qui assurera l'animation du site Natura 2000 pour cette période.

Mme BLICQ et M. LEGER évoquent alors la passation du pilotage de l'animation du site qui interviendra au 1^{er} janvier 2023 entre l'Etat et la Région. Ce processus découle de la mise en œuvre de la loi 3DS. Il est précisé que le volet relatif aux évaluations des incidences Natura 2000 reste néanmoins de la compétence de la DDT16.

Bilan de l'année d'animation

M. LEGER ouvre son propos par les actions contractuelles. Ces dernières prennent la forme de trois outils qui sont :

- Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- Le contrat Natura 2000 ;
- La charte Natura 2000

En ce qui concerne les MAEC, cet outil n'est pas mis en œuvre dans le cadre de la présente animation. C'est la chambre d'Agriculture qui s'occupe du volet agricole pour le secteur.

Bien qu'aucun contrat Natura 2000 n'ait été signé cette année, des travaux relatifs à un ancien contrat de 2021 ont été réalisés en février 2022. Il s'agit de travaux d'entretien des landes ouvertes par coupe manuelle de semis de Pins maritimes sur le secteur des étangs de Touvérac.

Au sujet de la charte Natura 2000, M. LEGER évoque dans un premier temps les difficultés à fédérer autour de cet outil les différents propriétaires, notamment forestier. Les arguments remontés des expériences de terrain de M. LEGER sont une réticence à l'engagement dans une démarche administrative ainsi qu'une crainte d'une incompatibilité entre les mesures prises et les Plans Simples de Gestion.

M. LANDRE précise que l'adhésion à la charte Natura 2000 n'induit pas de véritables contraintes supplémentaires. Il évoque aussi un partenariat passé entre l'animateur du site et des interlocuteurs forestiers pour aller ensemble à la rencontre des propriétaires.



Mme BLICQ et M. LEGER lui répondent en indiquant cela était autrefois possible via des fonds supplémentaires de la DREAL, qui ne sont plus disponibles aujourd'hui.

M. LEGER indique aussi qu'il est depuis plusieurs mois en contact avec un propriétaire forestier et pour un foncier important sur le site qui est toujours en réflexion d'adhésion. Il se tient également à la disposition des mairies si celles-ci souhaitent s'engager dans la démarche. À l'heure actuelle, seule la commune de Saint-Maigrin est adhérente à la charte Natura 2000.

Sur ce volet de gestion des habitats et des espèces, M. LEGER évoque le travail mené de concert avec le CEN Nouvelle-Aquitaine actuellement en vue de la prise d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) sur le site des carrières de Touvérac. L'idée est d'endiguer les problématiques de surfréquentation et de mauvais usages déjà connus sur le site. Mme VIOLON précise l'état d'avancement de cette démarche qui s'inscrit également dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées.

M. LEGER poursuit avec le volet relatif aux évaluations des incidences Natura 2000 en rappelant les contours de ce dispositif. Il indique avoir effectué tout au long de l'année une veille des différents plans, projets, programmes et travaux en cours d'instruction que ce soit via les cas par cas ou les enquêtes publiques afin de bien prendre en compte les enjeux écologiques relatifs au site Natura 2000. Il passe alors rapidement en revue les différents projets étudiés cette année sur le territoire en appuyant notamment sur leur nombre conséquent sur un territoire assez restreint.

Pour le volet relatif à l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques ayant eu lieu cette année, M. LEGER indique que le présent marché ne lui permettait pas de réaliser ces opérations. Ainsi, la seule action menée est celle effectuée via un appel à projet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un projet porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine, visant à améliorer la connaissance sur 4 espèces de papillons des zones humides à enjeux pour mieux les prendre en compte dans la gestion de 16 sites Natura 2000 de Gironde, Charente et Charente-Maritime. Pour le site des Landes de Touvérac Saint-Vallier cela concernait deux espèces : le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Si pour le Cuivré des marais, les prospections n'ont pas mis en évidence la présence de l'espèce, les résultats ont été bien meilleurs pour le Damier de la Succise avec de nombreuses zones de présence.

M. LEGER précise que des réflexions sont en cours sur pour un nouveau projet pour l'année 2023 et le prochain appel à projet de la DREAL (ou de la Région) mais que celui-ci n'est pas encore validé.

M. LEGER balaie ensuite les diverses actions de communication menées cette année parmi lesquelles on retiendra :

- L'animation du site internet et de la page Facebook dédiées au site Natura 2000 ;
- L'organisation de sorties grand public et scolaires ;
- Le lien avec les différents partenaires locaux ;
- La participation à plusieurs réunions sur le territoire (Natura 2000, comités consultatifs, ...).

M. LEGER rappelle qu'il se tient ainsi à la disposition des collectivités si un projet de ce type apparaît sur le territoire.

M. LEGER conclut le bilan de l'année avec le dernier volet de son animation à savoir celui lié à la gestion administrative, financière et à l'animation de la gouvernance du site, en précisant que pour cette troisième année d'animation, le coût est de 12 330€ HT.



Bilan triennal de l'animation

M. LEGER passe alors au bilan de ces 3 années d'animation du site Natura 2000 Landes de Touvérac. Sur le volet gestion des habitats et des espèces, il indique que les différents outils mobilisables sont difficiles à mettre en œuvre localement si ce n'est avec des partenaires privilégiés tels que le CEN Nouvelle-Aquitaine.

Un contrat Natura 2000 a été signé durant ces 3 années d'animation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine sur le site des étangs de Touvérac (évoqué ci-dessus). Il précise également que selon les dernières informations, aucun dépôt de contrat ne pourra être possible, *a minima*, au premier semestre 2023, en raison de la passation Etat-Région pour le pilotage des sites Natura 2000.

Durant cette période, un suivi des contrats en cours a été réalisé avec notamment des visites de site relatifs au chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.

En ce qui concerne la charte Natura 2000, suite à un travail d'identification des propriétaires des parcelles, quatorze personnes ont été contactées/rencontrées afin de leur présenter le dispositif. Le constat est qu'ils sont globalement tous preneurs et intéressés par les conseils de l'animateur mais qu'ils ne souhaitent pas s'engager administrativement. C'est ainsi trois chartes qui ont été renouvelées. Au total, il y a environ 180 ha de parcelles qui sont intégrées à la charte du site.

M. LEGER insiste à nouveau sur les nombreuses sollicitations au sujet du volet assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences (environ 25 en 3 ans). Cela explique notamment la nécessité qu'il y a eu de prendre du temps sur d'autres missions afin de répondre à tous ces projets. Pour illustrer son propos, il présente une carte de localisation qu'il a construit afin de localiser les différents projets et de prendre en compte les effets cumulés de ces derniers.

Pour le volet d'amélioration des connaissances et suivis scientifiques, les seules actions mises en œuvre étaient liées aux divers appels à projet de la DREAL. En plus du projet papillons évoqué ci-avant, le site a également fait l'objet des prospections suivantes :

- Sonneur à ventre jaune : Pas de données de l'espèce depuis de nombreuses années ;
- Leucorrhine à front blanc : Présence sur plusieurs plans d'eau à Touvérac et Condéon ;
- Cistude d'Europe : Le site Natura 2000 Landes de Touvérac Saint-Vallier constitue le bastion départemental pour cette espèce. Des études sont ainsi menées afin de déterminer les différentes zones de vie de l'espèce pour mettre en œuvre des mesures de préservation.

M. LEGER insiste néanmoins sur le fait que le site pâtit d'une carence de données naturalistes récentes et larges sur le site et que cela constitue aussi un frein à la mise en place de mesures de gestion. L'intégration de jours de prospections au prochain marché, et la réponse à des appels à projets, constituent deux leviers actionnés répondant à cette problématique.

Le volet information, communication et sensibilisation fonctionne bien sur le territoire. Cette dynamique est à souligner et devra être entretenue dans les mois et années à venir. Outre les différents outils et média de communication mises en œuvre durant ces 3 ans d'animations, ce sont également 8 sorties grand public et 6 sorties scolaires qui ont été organisées, malgré les contraintes sanitaires liées à la crise du COVID 19.



Pour conclure ce bilan triennal, M. LEGER présente le volet gestion administrative financière et animation de la gouvernance en rappelant notamment le coût de ces 3 dernières années :

- Année 1 : 12 315 € HT ;
- Année 2 : 10 940 € HT ;
- Année 3 : 12 330 € HT.

Mme BLICQ précise qu'aucune commune du site Natura 2000 n'a bénéficié des dotations de l'Etat cette année au titre de Natura 2000.

Programme d'actions pour les 3 années à venir

M. LEGER présente ensuite les grandes lignes du prochain programme d'animation pour la période décembre 2022 – novembre 2025 :

- 3 animations grand public par an ;
- 2 animations pour les scolaires par an ;
- Poursuite de l'animation du site internet, de la page Facebook et du lien avec les différents partenaires ;
- Poursuite de l'animation pour la charte et les contrats ;
- Travail auprès des communes et des porteurs de projets pour les assister dans le cadre des évaluations d'incidences Natura 2000 ;
- Veille sur les plans, programmes, projets et travaux (EIN 2000) ;
- Suivis biologiques du site (Odonates, Fadet des laiches, habitats, avifaune, ...) ;
- Participations aux réunions Natura 2000 (ex : départementales et/ou régionales) ;
- Suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB ;
- Elaboration des bilans d'animation à mi-parcours, annuels et triennal ;
- COPIL.

Mme MARSTEAU demande s'il est possible d'intégrer un suivi des chênaies à chêne tauzin sur le site. M. LEGER indique que les suivis devront être discutés chaque année avec le service Natura 2000 de la Région.

M. LEGER précise que ce programme peut évoluer au fil des mois en fonction des diverses opportunités et contraintes, mais aussi cela les dynamiques locales et les envie du territoire.

Mme MONNEREAU évoque le travail qu'elle effectue sur son site avec les piégeurs afin que ceux-ci la préviennent en cas de relevé d'indice quant à la présence du vison. L'animateur précise qu'une rencontre a eu lieu, sans retour de la part des piégeurs à ce jour.

M. SILANES souhaite aborder le chantier de DFCI sur la commune d'YVIERS, situé en Natura 2000. Mme BLICQ et M.LEGER précise que les travaux en Natura 2000 peuvent être réalisés s'ils respectent les réglementations en vigueur (dérogations espèces protégées, zones humides...). De plus, il convient de privilégier, pour la réalisation de ces projets, des zones de moindre impact afin d'éviter les zones à enjeu.

Les personnes présentes n'ayant pas d'autre question, la séance est levée à 16h45.

La Cheffe d'unité
Biodiversité et Préservation
des espaces Naturels et Agricoles

Isabelle BLICQ

